

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION	
SERVICE URBANISME	
Date de réception de la demande :	
Le dossier est-il complet ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Date d'envoi du dossier au service des espaces verts :	
Avis du Directeur de l'urbanisme :	
SERVICE ESPACE VERT	
Date de réception de la demande :	
Le choix des essences correspond-il aux attentes	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Prescriptions éventuelles :	
Date d'envoi du dossier au service des finances :	
Avis du Chef de Service Propreté/Espaces Verts :	
SERVICE FINANCES	
Date de réception de la demande :	
Date de réception du dossier de demande de subvention :	
Date de l'envoi de la demande de complément :	
Avis du Directeur des Finances et de la Commande Publique :	
AVIS DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES :	
Accord d'attribution :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Visa du DGS, M. MASSONNET	
AVIS DE L'ADJOINT DELEGUEE A L'URBANISME, AUX TRANSPORTS ET A L'ANIMATION :	
Accord d'attribution :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Visa de l'Adjoint, Mme MARESCOT	
SERVICE FINANCES - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION	
Date de la notification de l'accord de subvention :	
Date limite de versement :	
Date de réception du complément :	
Montant total TTC des travaux payés par l'usager :	
Montant de la subvention à accorder :	
VERSEMENT DE LA SUBVENTION	
VALIDATION DU CHEF DE SERVICE PROPRETE/ESPACES VERTS :	
Le projet paysager est-il conforme à la demande	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
La subvention peut-elle être attribuée	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
AVIS DE L'ADJOINT DELEGUEE AUX FINANCES :	
Accord de versement :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Visa de l'Adjoint, M. BEUNARD	
SERVICE DES FINANCES	
Montant de la subvention versée :	
N° de mandat :	Date du mandat :

Document à remettre au Service URBANISME		
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 80%;"> FICHE INDIVIDUELLE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VEGETALISATION DE LA CLOTURE </div>		
Document à remplir en caractère d'imprimerie.		
Nom :		
Prénom :		
Qualité :	<input type="checkbox"/> Propriétaire	<input type="checkbox"/> SCI
	<input type="checkbox"/> Bailleur	<input type="checkbox"/> Locataire
	<input type="checkbox"/> Mandataire	<input type="checkbox"/> Usufuitier
		<input type="checkbox"/> Syndic de copropriété
Adresse :		
N° de téléphone :		
Adresse courriel :		
Recours à un paysagiste ou entreprise agréé		
	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Nom de l'entreprise et coordonnées :		
.....		
.....		
DETAILLER LA NATURE DU PROJET PAYSAGER, LE CHOIX DES ESSENCES :		
	Montant HT	TVA
	Montant TTC	
COUT TOTAL DES TRAVAUX DE VEGETALISATION DE LA CLÔTURE :		
La subvention versée par la Ville d'Arcachon sera égale à 1/3 du montant TTC du projet dans la limite de 2000 € maximum par projet, sous réserve de la réalisation du projet paysager prévu dans le présent dossier.		
MENTION CNIL : « Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au programme d'attribution de subventions pour la requalification des clôtures des habitations de la Ville d'Arcachon . Les destinataires des données sont les services de l'Urbanisme et des Finances . Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie d'Arcachon Service des Finances Place Lucien de Gracia CS12051 33 311 Arcachon cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant ».		

SUBVENTION POUR LA VEGETALISATION DES CLÔTURES SUR RUE DE LA COMMUNE D'ARCACHON	
△ LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS COMMENCER AVANT L'ACCORD DE SUBVENTION COMMUNALE	
Critères d'examen de la demande :	La qualité du projet paysager.
	La bonne intégration du projet de végétalisation et un entretien satisfaisant de la clôture sur rue derrière laquelle est plantée la haie
	Le respect des prescriptions : choix des essences, plantations locales et diversifiées ; essences pollinifères, etc.
	La visibilité de la végétation depuis l'espace public, sa bonne intégration à la clôture derrière laquelle elle s'implante. Seules les clôtures végétales ou en doublage d'une clôture sur rue existante ou refaite sont concernées par la subvention communale
	Le respect de la réglementation et de la législation en vigueur, notamment la réglementation du code Civil
Recevabilité de la demande :	Présentation d'une demande complète (étude du paysagiste le cas échéant, le choix et la localisation des essences, le calendrier d'intervention, devis détaillant les frais d'étude, le coût de réalisation du projet de végétation, en distinguant les travaux, du coût unitaire des différentes plantations)
	La contribution du projet paysager à la mise en valeur de l'espace public
Montant des aides versées :	1/3 du montant T.T.C. du projet présenté par le demandeur.
	Subvention plafonnée à 2000 € T.T.C. par projet et dans la limite des crédits disponibles.
	Subvention qui peut se cumuler avec la subvention communale d'aide aux travaux portant sur les clôtures sur rue
MODALITES D'EXIGIBILITES DES SUBVENTIONS	
Conditions de versement :	Le versement de la subvention intervient, après achèvement des travaux, sur présentation des factures portant la mention « payée » et enfin, après vérification de leur conformité par rapport au projet paysager réalisé
	En cas de non-conformité, à la hausse ou à la baisse, de la facture par rapport au devis, le montant de la subvention pourra être revu à la hausse ou à la baisse dans la limite des plafonds de subvention fixés.
	Cette subvention est cumulable avec la subvention attribuée pour la réfection ou la création des clôtures sur rue.
Bénéficiaires :	Propriétaires qui occupent leur logement à titre de résidence principale ou secondaire.
	Propriétaires qui louent leur logement à titre de résidence principale ou secondaire.
	Propriétaires qui occupent, dans le cadre d'une profession libérale, un logement ou une maison individuelle.
	Propriétaires ou locataires de locaux commerciaux qui participent financièrement aux travaux de requalification de clôtures.
	Propriétaires qui vendent un bien.
	Propriétaires de locaux en copropriété.
	Propriétaires de clôtures à Arcachon et celles situées en contiguïté avec la Commune voisine de La Teste-de-Buch dès lors qu'elles sont conformes au règlement du PLU de la Ville d'Arcachon.
Exclusions :	La végétalisation des clôtures séparatives entre 2 propriétés privées.
	Les plantes artificielles, les haies sèches et assimilées, les supports, accessoires, engrais, etc.
	Les arbres et la strate herbacée, les essences de type haies de thuyas, cyprès de Leyland et laurier palme,
	Les travaux d'entretien de la végétation (élagage, désherbage, etc.)
	Les logements en procédure d'insalubrité.

PIECES CONSTITUTIVES DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS COMMUNALES				Cadre réservé à l'Administration
Pièces administratives à fournir pour toutes demandes				
1.	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de subvention.		
2.	<input type="checkbox"/>	RIB du compte du bénéficiaire.		
3.	<input type="checkbox"/>	Titre de propriété / photocopie du dernier avis de taxe foncière concernant le bien, ou d'impôts sur le revenu justifiant de la propriété et/ou de l'habitation des personnes bénéficiaires de l'aide du bien subventionné.		
Pièces techniques à fournir pour la subvention complémentaire pour la végétalisation des clôtures				
4.	<input type="checkbox"/>	Le(s) devis détaillé(s) et daté(s) des travaux ou des fournitures présenté par une entreprise ou par un maître d'œuvre, comprenant le choix des essences végétales et leur prix, ainsi que les coordonnées du pépiniériste ou du fournisseur		
5.	<input type="checkbox"/>	Un plan sommaire indiquant les surfaces d'implantation des différentes essences végétales, en précisant la distance entre les plantations et les limites séparatives.		
6.	<input type="checkbox"/>	Une ou plusieurs photographies ou esquisse illustrant la clôture sur rue existante		
Pièces complémentaires à fournir pour les : locataires, SCI, usufruitiers, bailleurs, mandataires, syndic de copropriété				
7.	<input type="checkbox"/>	Un relevé modèle K bis de moins de 3 mois, pour les sociétés immatriculées au RCS et copie des statuts de la SCI (dernière mise à jour) indiquant l'adresse du bien objet de la demande de subvention.	SCI	
8.	<input type="checkbox"/>	Pour les travaux prévus par un propriétaire occupant membre d'une indivision : accord écrit des autres indivisaires aux travaux envisagés.	INDI VISIO N	
9.	<input type="checkbox"/>	photocopie du PV d'assemblée générale actant les travaux le cas échéant chargeant le Syndic de leur suivi et de représenter les copropriétaires, photocopie de la carte professionnelle « gestion immobilière » du syndic. ou accord écrit de l'ensemble des copropriétaires aux travaux envisagés.	SYNDIC COPROPRIE TE	
ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUR LA VEGETALISATION DES CLOTURES				
Je soussigné(e).....,				
certifie sur l'honneur que, dans le cadre des travaux de requalification de la clôture du bien situé au,				
<input type="checkbox"/> l'exactitude des informations transmises dans le dossier de subvention <input type="checkbox"/> avoir la qualité juridique nécessaire (rubrique "bénéficiaires ") à faire réaliser les travaux sur le bien concerné <input type="checkbox"/> que le montant cumulé des aides publiques et des remboursements d'assurance est < à 80 % de la dépense prévisionnelle				
Pour faire valoir ce que de droit.				
Fait à :		le	Signature :	